



Reconnaissance d'un enfant né de père inconnu

Par **eler_old**, le **26/09/2007** à **02:13**

Bonjour

je me trouve aujourd'hui dans un grand désarroi

Après une relation de quelques mois avec une jeune femme nous décidâmes de nous séparer il y a quelques mois.

Nous ignorions tout deux au moment de notre séparation qu'elle était enceinte de notre enfant.

Cette jeune femme décida de ne pas m'en faire part et de garder cet enfant en vue de l'élever seule.

Son frère eut la présence d'esprit de m'en informer et de me fournir certaines preuves quant à ma paternité.

J'ai contacté mon ex concubine et elle m'avoua vouloir me tenir écarté de la vie future de l'enfant et m'informa également le fait qu'elle part s'installer en Espagne avec son nouveau concubin.

N'ayant pas la nationalité Française et n'ayant même pas de papiers en règle cette jeune femme n'en sera que plus difficile à retrouver.

Toujours est-il que je fais appel à vous aujourd'hui dans un but purement juridique.

Je voudrais savoir si j'aurais un quelconque moyen de pouvoir reconnaître mon enfant aux yeux de la loi si un jour il se manifeste à mon égard?

Si un jour une adolescente de 16 ans débarque chez moi en m'appelant "papa" aurais-je

un moyen de la reconnaître ou de l'adopter?

je vous remercie des futures réponses que vous pourrez m'apporter.

Bien cordialement

Eler